

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 26 mars 2018
Séance du 28 février 2018

21 ZAC Gournay-Les Usines lots OA 6-7 – Déclassement anticipé du domaine public des ateliers et garages municipaux

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme BARBETTE, MM AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mme JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme LEHNER

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOUADDI, M. ASSAMTI, Mme MEHADJI 3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme MOUSSATEN, M. DEME, Mme FAZAL 3

- **Rapport de présentation :**

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de l'ilot « Pelloutier – Quai d'Aval », lots OA 6 et 7 de la ZAC Gournay-Les Usines, l'Agglomération Creil Sud Oise envisage, après remembrement foncier conformément au plan guide du PRU Gournay-Les Usines, la commercialisation de lots à bâtir pour un programme de logements et commerces et la réalisation de la place Jean Anciant.

A cet effet, il est prévu que la Ville cède à l'ACSO les biens dont elle est propriétaire dans cet ilot, à savoir les parcelles cadastrées section AE n°47, 48, 51 et 52 pour environ 4 723 m² actuellement à usage des ateliers municipaux et les parcelles cadastrées section AE n°40, 41 et 43 pour environ 3 527 m² actuellement à usage des garages municipaux.

Afin de permettre cette cession, il convient au préalable de désaffecter et déclasser du domaine public ces biens actuellement à usage de service public.

La Ville de Creil a prévu la désaffectation de ces biens devenus vétustes et inadaptés à l'accueil de services municipaux. A cet effet, le déménagement de l'ensemble du centre technique municipal est programmé dans un bâtiment communal sis 353 avenue du Tremblay devant faire l'objet d'une réhabilitation. Au vu de l'avancée du projet de réhabilitation du bâtiment, le déménagement du centre technique municipal est prévu entre octobre 2018 et mai 2019.

maintenant !

Afin de bénéficier de subventions dans le cadre du PRU Gournay-Les Usines, l'ACSO est contraint de procéder aux travaux de démolition et d'aménagement dans les délais fixés par l'ANRU, à savoir solder l'opération avant juin 2019.

Dans ce contexte, afin de minimiser les délais liés aux différentes procédures et permettre la cession dans les meilleurs délais tout en assurant la continuité du service public, il vous est proposé de délivrer dès à présent les autorisations nécessaires à cette opération, et, conformément à l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, de prononcer le déclassement anticipé du domaine public de ces biens dont la désaffectation interviendra ultérieurement selon les trois phases suivantes :

- désaffectation du bien cadastré section AE n°40, 41 et 43 avant fin octobre 2018 (emprise n°1 du plan ci-annexé) ;
- désaffectation du bien cadastré section AE n°51p avant fin décembre 2018 (emprise n°2 du plan ci-annexé) ;
- désaffectation du bien cadastré section AE n°47, 48, 51p et 52 avant fin mai 2019 (emprise n°3 du plan ci-annexé).

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2141-2,
Vu le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Gournay-Les Usines mené par l'Agglomération Creil Sud Oise et notamment le secteur d'Opération d'Aménagement OA 6-7 de la ZAC Gournay-Les Usines,
Vu les plans ci-annexés,
Vu l'avis de la commission « Environnement urbanisme et logement » en date du 28 février 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : la désaffectation des biens cadastrés section AE n°40, 41, 43, 47, 48, 51 et 52 sis rue Jean Jaurès et quai d'Aval à Creil qui, pour des raisons de continuité de service public, prendra effet aux échéances suivantes :

- désaffectation du bien cadastré section AE n°40, 41 et 43 avant fin octobre 2018 (emprise n°1 du plan ci-annexé) ;
- désaffectation du bien cadastré section AE n°51p avant fin décembre 2018 (emprise n°2 du plan ci-annexé) ;
- désaffectation du bien cadastré section AE n°47, 48, 51p et 52 avant fin mai 2019 (emprise n°3 du plan ci-annexé).

Article 2 : de prononcer le déclassement anticipé du domaine public desdits biens.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser tout document d'arpentage nécessaire à cette opération ainsi que tous les documents y afférents.

Article 4 : d'autoriser l'Agglomération Creil Sud Oise à procéder aux diagnostics et aux dépôts des demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à son opération d'aménagement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 MARS 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.18
et publication ou notification le 29.03.18
affiché le 27.03.18
CREIL, le 29.03.2018

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le 27/03/2018

SLOW

ID : 060-216001743-20180326-DLRG180326021-DE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Handwritten signature]
Président du BAPF